

■ **Charles Raemy**, à Praroman, exploitation du café-restaurant du Pafuet. Entreprise individuelle. (FOSC du 27.01.1992, p. 368). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Bonnefontaine, Essert (FR), Montévrax, Oberried (FR), Praroman et Zénauva, selon Décret et Loi du 17.09.2002, nouvelle dénomination du siège : Le Mouret.
Journal no 1879 du 25.04.2003
(00972082 / CH-217.0.111.454-9)